

Problème 1 – Journal des écritures

26.0 points

Préambule

Marcel Müller est propriétaire de l'entreprise en raison individuelle **Müller Direction de travaux**. Selon l'inscription au Registre du commerce, le but principal est d'offrir des prestations de services dans le domaine de l'architecture et de la direction de chantiers. Outre le fondateur Marcel Müller, l'entreprise, qui est spécialisée dans la planification et la réalisation de nouvelles constructions et de travaux de transformation, occupe deux chefs de chantiers, une architecte et une secrétaire.

1^{ère} partie: Ecritures complémentaires et de boucllement au 31.12.2010

- Le boucllement intervient au 31.12.2010.
- Tous les montants exprimés en CHF doivent être arrondis aux 5 centimes.

1. Les machines de bureau sont amorties de manière linéaire et indirecte au taux maximum admis par l'Administration fédérale des contributions. L'état des comptes au 31.12.2010 (avant amortissements) est le suivant:

5 ans

Machines de bureau CHF 98 000.—, Amortissement cumulé sur Machines de bureau CHF 39 200.—

Débit	Crédit	Montant
Amortissements	Amortissement cumulé sur machines de bureau	19 600.00

1/2 la 20%
73,

1.0 points

3. A l'instar de l'année précédente, la valeur des créances résultant des ventes et des prestations de services doit être ajustée de 5 % lors du bouclage. Avant l'écriture nécessaire, les comptes **Créances résultant des ventes et des prestations de services** et **Provisions pour pertes sur créances (ducroire)** se présentent comme suit:

Créances (débiteurs)	Ducroire
120 000	11 000

Débit	Crédit	Montant
<i>Provisions pour pertes sur créances (ducroire)</i>	<i>Pertes sur créances (pertes sur débiteurs)</i>	5 000.00

1.0 points

4. Madame Schelbert, collaboratrice, a obtenu de **Müller Direction de travaux** un prêt de CHF 12 000.— au début mars. Il a été convenu ce qui suit:

- taux d'intérêt 4 %
- échéances des intérêts 28 février et 31 août

Les intérêts courus sur ce prêt doivent être pris en compte.

<i>Actifs de régularisation (actifs transitoires)</i>	<i>Produits des intérêts (produits financiers)</i>	160.00

1.0 points

8. La facture pour l'assurance responsabilité civile de l'entreprise, pour la période du 01.08.2010 au 31.07.2011, s'élevant à CHF 9 600.—, a été payée et comptabilisée à fin août 2010.

<i>Actifs de régularisation (actifs transitoires)</i>	<i>Assurances (charges d'assurances)</i>	5 600.00
---	--	----------

1.0 points

9. Un locataire de l'immeuble paie le loyer, à l'avance, les 1er mai et 1er novembre, pour six mois à chaque fois, pour un montant de CHF 24 000.— (CHF 4 000.— par mois). L'ajustement à la fin de l'année doit être effectué.

<i>Produits des immeubles</i>	<i>Passifs de régularisation (passifs transitoires)</i>	16 000.00
-------------------------------	---	-----------

1.0 points

10. La facture pour la réparation du mobilier de bureau n'a pas encore été reçue à la fin de l'année. Selon les indications du menuisier, le montant s'élèvera à environ CHF 900.—.

<i>Entretien, réparations, remplacement (ERR)</i>	<i>Passifs de régularisation (passifs transitoires)</i>	900.00
---	---	--------

0.5 points

5. Comptabilisez les débits et crédits qui sont contenus dans l'extrait de compte de la banque du mois de décembre 2010:

- a. CHF 14 000.— débit des intérêts hypothécaires concernant l'immeuble qui sert également à l'exploitation

<i>Charges des immeubles</i>	<i>Banque</i>	14 000.00
------------------------------	---------------	------------------

0.5 points

- b. CHF 20 000.— amortissement partiel de l'hypothèque en deuxième rang

<i>Hypothèques</i>	<i>Banque</i>	20 000.00
--------------------	---------------	------------------

0.5 points

- c. CHF 428.60 intérêts bruts (comptabilisez aussi l'impôt anticipé)

<i>Banque</i>	<i>Produits des intérêts (produits financiers)</i>	428.60
<i>Impôt anticipé à récupérer</i>	<i>Banque</i>	150.00

0.5 points par écriture; total 1.0 points

- d. CHF 58.60 frais portés en compte

Débit	Crédit	Montant
<i>Charges d'intérêts (charges financières)</i>	<i>Banque</i>	58.60

0.5 points

- e. CHF 33 154.50 salaires nets des employés pour le mois de décembre (entièrement soumis à l'AVS)

<i>Salaires et traitements</i>	<i>Banque</i>	33 154.50
--------------------------------	---------------	------------------

0.5 points

6. Selon l'opération 5. e., des salaires nets de CHF 33 154.50 ont été payés. Les cotisations des salariés de 6.25 % pour AVS, AI, APG et AC ainsi que le reste des cotisations des salariés (LPP, LAA), s'élevant à CHF 3 408.—, ont en l'occurrence été déduites.

Le total des cotisations de l'employeur (AVS, AI, APG, AC y comprises) s'élève à CHF 6 537.50.

Comptabilisez les cotisations des salariés et de l'employeur (des acomptes sont payés mensuellement et un décompte final n'est établi qu'après le bouclage annuel).

Calculs:

33 154.50		2 437.50
+ 3 408.00		+ 3 408.00
36 562.50	= 93.75 %	5 845.50
2 437.50	= 6.25 %	

<i>Salaires et traitements</i>	<i>Dettes résultant de charges sociales (Créanciers charges sociales)</i>	5 845.50
<i>Charges sociales</i>	<i>Dettes résultant de charges sociales (Créanciers charges sociales)</i>	6 537.50

cotisations des salariés 1.0 points; cotisations de l'employeur 0.5 points; total 1.5 points

2^{ème} partie: Opérations de l'exercice 2011

Indiquez les écritures et les montants correspondants (tous les montants doivent être arrondis aux 5 centimes; la TVA est à comptabiliser, pour autant que cela soit nécessaire, selon la méthode nette et les contre-prestations convenues) pour les opérations de l'exercice 2011 sélectionnées ci-dessous.

1. **Müller Direction de travaux** veut passer de la méthode indirecte à la méthode directe d'amortissement des véhicules. Comptabilisez ce changement. Les soldes initiaux se présentent comme suit:

Compte Véhicules: CHF 218 000.—

Compte Amortissement cumulé sur véhicules: CHF 97 400.—

<i>Amortissement cumulé sur véhicules</i>	<i>Véhicules</i>	<i>97 400.00</i>
---	------------------	------------------

1.0 points

3. **Müller Direction de travaux** paie comptant, par caisse, l'avance de frais de CHF 60.— concernant la poursuite contre le client Wagner.

Débit	Crédit	Montant
<i>Créances (débiteurs)</i>	<i>Caisse</i>	<i>60.00</i>

0.5 points

5. 80 bouteilles de pinot noir élevé en fûts de chêne, du millésime 2004, ont été achetées chez le viticulteur Knipser à Laumersheim comme cadeaux publicitaires. Le prix unitaire d'une bouteille est de EUR 21.—.

- a. Comptabilisez la facture du viticulteur. *CHF 1 680*

<i>Charges de publicité (Publicité)</i>	<i>Dettes (créanciers)</i>	<i>2 301.60</i>

1.0 points

- b. Comptabilisez le paiement, par virement bancaire après déduction de 2 % d'escompte, de la facture du viticulteur (voir a) par l'entreprise en raison individuelle **Müller Direction de travaux**. Comptabilisez séparément l'escompte, le paiement et la différence de change.

<i>Dettes (créanciers)</i> <i>33,6 x 1,32</i>	<i>Charges de publicité (Publicité)</i>	<i>46.05</i>
<i>Dettes (créanciers)</i>	<i>Banque</i> <i>1646,4 x 1,39</i>	<i>2 288.50</i>
<i>Charges de publicité (Publicité)</i> <i>(Charges financières)</i>	<i>Dettes (créanciers)</i>	<i>32.95</i>

0.75 points par écriture; total 2.25 points

Problème 2 –Méthodes diverses de comptabilisation

6.0 points

Comment s'établissent les écritures de l'extrait des opérations de l'entreprise de commerce de marchandises Staudinger SA pour le premier exercice 2010 (fondation le 01.01.2010),

- a. lorsque les mouvements de marchandises sont saisis selon la méthode de l'inventaire permanent et que la facturation aux clients ainsi que les factures des fournisseurs sont comptabilisées immédiatement,
- b. lorsque les mouvements des marchandises ne sont pas saisis selon la méthode de l'inventaire permanent et que, pour la facturation aux clients ainsi que pour les factures des fournisseurs, le système des postes ouverts est appliqué?

La taxe sur la valeur ajoutée ne doit pas être prise en compte. Dans le cas où aucune écriture n'est nécessaire, la mention „aucune écriture“ sera faite.

Opérations:

1. Staudinger SA achète, dans une foire, des marchandises pour CHF 2 730.— qui sont payées comptant.
2. Staudinger SA vend des marchandises au comptant pour CHF 8 500.— (prix de revient d'achat des marchandises: CHF 5 525.—).
3. Une vente à crédit au client Weber s'élevant à CHF 7 000.— a été traitée correctement dans la comptabilité de Staudinger SA. Il a, de manière erronée, été livré au client le double de la marchandise commandée. Le client retourne la marchandise en trop (prix de vente: CHF 3 500.—; prix de revient d'achat: CHF 2 275.—). La marchandise est irréprochable; elle est remise en stock.
4. Le client Weber (voir 3.) paie la facture, après déduction de la note de crédit pour le retour de la marchandise et après déduction de 2 % sur le montant restant, par virement sur le compte bancaire.
5. A fin 2010 des factures adressées aux clients, d'un montant de CHF 37 650.—, ne sont pas encore payées.

No	a. avec inventaire permanent et comptabilisation immédiate de la facture			b. sans inventaire permanent et avec le système des postes ouverts		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
1.	Stock de marchandises	Caisse	2 730	Charges de matières	Caisse	2 730
2.	Caisse	Ventes de marchandises	8 500	Caisse	Ventes de marchandises	8 500
	Charges de matières	Stock de marchandises	5 525	(Aucune écriture)		
3.	Ventes de marchandises	Créances (débiteurs)	3 500	Aucune écriture		
	Stock de marchandises	Charges de matières	2 275	(Aucune écriture)		
4.	Banque	Créances (débiteurs)	3 430	Banque	Ventes de marchandises	3 430
	Ventes de marchandises	Créances (débiteurs)	70	(Aucune écriture)		
5.	Aucune écriture			Créances (débiteurs)	Ventes de marchandises	37 650

0.5 points par écriture obligatoire (sans les parenthèses) ; total 6.0 points

3. Meier SA a fabriqué une machine qui sera utilisée pour sa propre production. Les coûts de fabrication (coût de revient de production) s'élèvent à CHF 14 830.—, le prix de revient commercial ou de distribution à CHF 15 700.—. En outre, la machine pourrait être vendue CHF 17 400.— à des tiers.

Doit	Avoir	Montant
<i>Machines</i>	<i>Prestations à soi-même</i>	<i>14 830.00</i>

1.0 points

4. Meier SA remplace d'anciens meubles de bureau par des nouveaux. Sont en vigueur les conditions suivantes, respectivement les accords suivants, pour cet échange :

- Montant de la facture des nouveaux meubles CHF 28 400.—
- Valeur de reprise des anciens meubles de bureau CHF 4 200.—

Les anciens meubles ont été achetés à l'époque pour CHF 23 300.— (valeur d'acquisition) et indiquent au moment de l'échange une valeur comptable de CHF 1 500.—. Les meubles de bureau ont été amortis de manière indirecte.

Comptabilisez l'achat des nouveaux meubles et l'échange des anciens meubles de bureau, ainsi que le bénéfice ou la perte sur l'échange des anciens meubles. Le paiement du solde n'est pas à enregistrer.

<i>Mobilier</i>	<i>Dettes à court terme (créanciers)</i>	<i>28 400.00</i>
<i>Dettes à court terme (créanciers)</i>	<i>Mobilier</i>	<i>4 200.00</i>
<i>Amortissement cumulé sur mobilier</i>	<i>Mobilier</i>	<i>21 800.00</i>
<i>Mobilier</i>	<i>Bénéfice s/aliénation d'actifs immob. (ou produits exceptionnels)</i>	<i>2 700.00</i>

Chaque écriture comptable 0.5, amortissement cumulé et bénéfice 1.0; total 3.0 points

5. Divers travaux ont été effectués à un immeuble faisant partie des actifs immobilisés de Meier SA. La facture de l'entrepreneur est libellée de la manière suivante:

- Extension des balcons CHF 36 000.—
- Travaux de réparation à la façade (fissures) CHF 4 600.—

<i>Immeubles</i>	<i>Dettes à court terme (créanciers)</i>	<i>36 000.00</i>
<i>Charges des immeubles</i>	<i>Dettes à court terme (créanciers)</i>	<i>4 600.00</i>

1.0 points

6. La banque de Meier SA crédite le compte courant de CHF 178.25 net, après déductions de CHF 58.90 pour les frais de gestion du compte et de CHF 127.70 d'impôt anticipé. Comptabilisez l'avis de crédit, les frais bancaires et l'impôt anticipé.

Doit	Avoir	Montant
Banque	Produits financiers (Intérêts produits)	364.85
Impôt anticipé à récupérer (débit)	Banque	127.70
Charges financières (Intérêts charges)	Banque	58.90

1.5 points

Différentes opérations commerciales avant le bouclage 2011

7. Avant le bouclage, les comptes de « Stocks de matières premières » et de « Produits semi-finis et finis » présentent les montants suivants dans la comptabilité financière (SI = stock initial):

Stocks matières premières	
SI	9 000

Produits semi-finis et finis	
SI	22 000

L'inventaire révèle pour la clôture les valeurs réelles suivantes (valeurs d'inventaire):

- Stocks de matières premières (au prix d'achat) CHF 10 200.—
- Produits semi-finis et finis (coût de fabrication) CHF 19 500.—

- a. Comptabilisez la variation des stocks de matières premières, sachant que dans la comptabilité financière les stocks de matières premières sont sous-évalués d'un tiers.

Charges de matières premières	Stocks de matières premières	2 200.00
-------------------------------	------------------------------	----------

1.0 points

- b. Comptabilisez la variation du stock de produits semi-finis et finis dans la comptabilité financière. Ce compte figure au bilan à sa valeur d'inventaire.

Variation de stock produits SF et finis	Stock de produits semi-finis et finis	2 500.00
---	---------------------------------------	----------

0.5 points

8. Comptabilisez les intérêts courus de l'hypothèque de CHF 950 000.—. Taux d'intérêt à 3 %, échéance d'intérêts au 31 janvier, 30 avril, 31 juillet, 31 octobre. Une partie de l'immeuble est également louée à des tiers.

Charges d'immeubles	Passifs de régularisation (PT)	4 750.00
---------------------	--------------------------------	----------

1.0 points

9. Les provisions sur les travaux de garantie pour la fin de l'année doivent représenter 4 % du solde du compte Ventes de produits fabriqués.

Provisions sur prestations de garantie		Ventes de produits fabriqués	
	22 730	38 300	694 000
		Sp3 655.700 x 4% = 26.228	
Doit	Avoir	Montant	
Déductions sur les produits résultant de prestations de garantie	Provisions	3 498.00	

1.0 points

10. Les soldes des comptes suivants sont connus:

- Créances résultant de ventes (débiteurs) au 01.01.2011	CHF 146 000.—
- Provisions pour pertes sur créances (ducroire) au 01.01.2011	CHF 6 570.—
- Créances résultant de ventes (débiteurs) per 31.12.2011	CHF 116 000.—

Sur la base des créances résultant de ventes à fin 2011, la provision pour pertes sur créances doit être ajustée, en utilisant le même pourcentage que celui appliqué au 31.12.2010.

Provisions pour pertes sur créances (ducroire)	Pertes sur créances	1 350.00
--	---------------------	----------

1.0 points

11. Le loyer pour 6 mois du dépôt de Meier SA se monte à CHF 9 000.— et est acquitté par avance chaque 31 janvier et 31 juillet.

Actifs de régularisation (AT)	Loyers	1 500.00
-------------------------------	--------	----------

1.0 points

12. La facture concernant du matériel de bureau, pour un montant de CHF 1 660.—, ne nous est pas encore parvenue. Le 75 % doit être mis à la charge de l'année 2012.

Charges d'administration	Passifs de régularisation (PT)	415.00
--------------------------	--------------------------------	--------

1.0 points

13. A mi-novembre, Meier SA a fait imprimer un prospectus de publicité valable pour une durée de 6 mois et la facture de l'imprimerie a été enregistrée comme suit:

Publicité / Dettes à court terme (créanciers) CHF 11 000.—

Le 60 % du montant est à la charge de l'année 2012.

Actifs de régularisation (AT)	Publicité	6 600.00
-------------------------------	-----------	----------

1.0 points

1. Fiabilitate 958 c / 1 / 3
2. Clarity 957 a / 2
3. Trecutabilitate 957 a / 2 justifica-
țiuni
4. Introducere de cupru 958 c / 1 / 2